



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 13 AVRIL 2023**

Nombre en exercice : 31
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

Convocation du 6.04.2023
Affichage du 6.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle des fêtes de L'Hôme-Chamondot suite à la convocation du 6.04.2023, affichée le six avril 2023.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, Mme BERGER Frédérique, M BOUETIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, Mme CHAMERET Stéphanie, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, Mme ENCELIN Elyane, M GUILLET Denis, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LEROY Céline, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEVESQUE Kathryn (représentant M MICHEL-FLANDIN Patrice), M NAEL Jean-Marc, M ORY Gilles, M POIRIER Franck, Mme POUILLAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, M VIANDER Marcel.

Etaient absents-excuses : M BLOTTIERE Philippe (donne pouvoir à M COUDRAY Pascal), M DESCHAMPS Michel, M DUGUET Christian (donne pouvoir à Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie), Mme EDOU Bernadette (donne pouvoir à Mme LEVESQUE Kathryn), M GUEUGNON Jean-Edouard, Mme LALAOUNIS Danièle (donne pouvoir à M BAILLIF Christian), M MICHEL-FLANDIN Patrice, Mme SAUVANEIX Alexandra (donne pouvoir à M POIRIER Franck)

Assistait également : M. LAMPERIERE Frédéric DGS, M. BRAMOULLE Bernard.

DELIBERATION N° 2023.04.094

AVENANT DE MODIFICATION A LA CONVENTION CADRE RELATIVE A L'ATTRIBUTION DU SOUTIEN A L'INGENIERIE DE LA BANQUE DES TERRITOIRES AU PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN AU BENEFICE DU TERRITOIRE LAUREAT DES HAUTS DU PERCHE

Monsieur le Président rappelle que par délibération en date du 15 avril 2021, le conseil communautaire a autorisé le Président à signer la Convention cadre relative à l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain au bénéfice du territoire lauréat des Hauts du Perche. Cette convention a été signée le 16 décembre 2021.

Monsieur le Président indique que cette convention est arrivée à échéance le 15 mars 2023 et qu'il y a donc lieu de procéder à un avenant de prolongation jusqu'au 15 mars 2024.

Monsieur le Président indique que les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Publié le

ID : 061-200068856-20230413-2023_04_094-DE



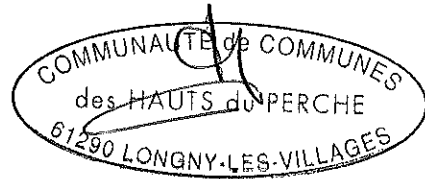
Les membres du conseil communautaires, après en avoir délibéré, décident avec 28 voix POUR et 1 ABSTENTION:

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant de modification à la convention cadre relative à l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme Petites Villes de Demain au bénéfice du territoire lauréat des Hauts du Perche et ainsi prolonger le délai jusqu'au 15 mars 2024.**

Pour extrait certifié conforme

**Le Président,
Emmanuel LE SECQ**

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le
Et publication du*



AVENANT DE MODIFICATION A LA CONVENTION CADRE

relative à l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires
au programme Petites Villes de Demain
au bénéfice du territoire lauréat DES HAUTS DU PERCHE

Entre

Le **Département de l'Orne**, ayant son siège Hôtel du Département – 27 boulevard de Strasbourg- CS 30528 – 61017 Alençon cedex, représenté par Monsieur Christophe de BALORRE, Président du Conseil Départemental de l'Orne habilité par une délibération de la Commission permanente en date du 28 mai 2021 et du 31 mars 2023.

Ci-après dénommé « **Le Département** »

Et

La **Communauté de Communes des Hauts du Perche**, ayant son siège 2 rue du Vieux Moulin - Longny au Perche - 61290 Longny les Villages, identifiée au SIREN sous le n°200 068 856 représentée par Monsieur Emmanuel LE SECQ, en sa qualité de Président, dûment habilité par délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2021.

La **commune de Longny les Villages**, ayant son siège 1 place de l'Hôtel de Ville - Longny au Perche - 61290 Longny les Villages, identifiée au SIREN sous le n° 200 058 980 représentée par Monsieur Christian BAILLIF, en sa qualité de maire, dûment habilité par une délibération du conseil municipal en date du 15 septembre 2021.

Ci-après dénommée « **Les bénéficiaires** »

Préambule :

Dans le cadre de la convention de partenariat avec la Banque des Territoires signée le 15 mars 2021 pour 2 ans et prolongée d'un an par avenant, le Département de l'Orne, en tant que collectivité dédiée à la solidarité territoriale et interlocuteur de proximité bien identifié par les communes et leurs intercommunalités, assure l'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires pour la réalisation d'études stratégiques, pré-opérationnelles et thématiques.

Afin de bénéficier des ressources d'ingénierie et d'expertises de la Banque des Territoires, une convention cadre a été signée le 16 décembre 2021 avec la Communauté de communes des Hauts du perche et la commune de Longny-les-Villages.

Pour rappel, 1 avenant a été signé mobilisant le cofinancement de la Banque des Territoires suivant :

- **Avenant n°1** signé le 11 février 2022 : 6 732 € pour l'analyse commerciale pour la commune PVD de Longny les Villages et les 4 autres pôles structurant le territoire par la CDC des Hauts du Perche.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Modification de l'article 4.2 Durée de la convention

L'article 4.2 est complété par la phrase suivante : En fonction de l'état d'avancement des projets et dans la limite de la mise en œuvre du programme PVD, la durée de la convention pourra le cas échéant être prolongée d'un commun accord par voie d'avenant.

Article 2 – Prolongation de la convention cadre

La convention cadre d'attribution du soutien à l'ingénierie de la Banque des Territoires au programme PVD au bénéfice du territoire lauréat des HAUST DU PERCHE est prolongée jusqu'au **15 mars 2024**.

Article 3 – Dispositions diverses

Les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées et demeurent applicables.

A Longny-les-Villages, le 14 avril 2023

en 3 exemplaires

Pour le Département de l'Orne,

Christophe de BALORRE
Président du Conseil départemental

Pour les collectivités bénéficiaires,

Emmanuel LE SECQ
Président de la CDC des Hauts du Perche

Christian BAILLIF
Maire de Longny les Villages

